



Le boisement et le renouvellement des peuplements

Définition

Boiser, c'est créer une forêt, par semis ou plantation, sur un terrain nu ou faiblement boisé.

Reboiser c'est renouveler une forêt dont les peuplements ont été exploités parce qu'ils étaient mûrs ou de qualité médiocre. Le reboisement peut être obtenu par *régénération naturelle**, et/ou par plantation ou semis artificiels.

Objectif *

L'objectif principal est de produire à terme du bois d'œuvre feuillu ou résineux de qualité.



Principaux itinéraires sylvicoles possibles

✓ Boisement, reboisement par semis ou plantation

Cette technique, la plus couramment utilisée en Limousin, concerne des terrains nus ou faiblement boisés, des taillis ou des *accrus** non améliorables, des terrains ensouchés après exploitation d'un peuplement.

Pour réussir cette intervention il est nécessaire de suivre, en fonction de la nature du terrain, les différentes étapes décrites ci-dessous :

- aménager et entretenir une desserte (pistes en terrain naturel),
- nettoyer au préalable la parcelle en respectant le sol (tassement, ...) et l'environnement ; plusieurs techniques sont alors envisageables : simple dégagement manuel, *andainage** des *rémanents** d'exploitation, dessouchage avec andainage, broyage, arasement des souches, ...,
- éventuellement ameublir le terrain pour faciliter l'installation des plants ou des semis (labour, *sous-solage**, *potets travaillés**, ...),
- apporter des *amendements** et des engrais si cela s'avère nécessaire,
- utiliser des plants (ou des graines) conformes à la réglementation et adaptés aux conditions écologiques locales,
- mettre en place les plants (ou semer les graines),
- protéger contre le gibier (essentiellement pour les feuillus),
- lutter contre les agents pathogènes de manière préventive et si besoin curative (*hylobe** principalement),

(* voir lexique)

- contrôler judicieusement la végétation concurrente après la plantation, notamment si la pression du gibier est importante. Cela est indispensable au cours des 3 à 5 années suivant la plantation ou le semis,
- procéder régulièrement, si nécessaire, aux regarnis, tout au long des 3 à 5 années suivant la plantation ou le semis,
- pour les feuillus : il est conseillé de pratiquer dans les 4 premières années une *taille de formation** sur au moins 400 tiges/ha, si la densité d'arbres bien conformés n'est pas suffisante.

Remarque : Certaines techniques, telles que "l'enrichissement" (voir fiche n° 1) permettent de conserver la végétation naturelle existante (*rejets**, semis). Si ce *gainage** est bien maîtrisé, on peut envisager un accompagnement des plants introduits.

✓ Le reboisement par régénération naturelle *

Cette technique, nouvelle dans la Région, s'adresse à des peuplements mûrs, de belle qualité, et présentant une bonne fructification.

Elle est envisageable pour les *essences** suivantes : Chênes, Hêtre, Sapin pectiné, Pin sylvestre, Epicéas, Sapin de Vancouver, Douglas, Châtaignier,...

On distingue deux phases dans sa réalisation :

Phase n° 1 : installation de la régénération

- première *coupe d'ensemencement** (profiter d'une fructification abondante) qui consiste à ouvrir le peuplement et conserver les beaux et gros arbres susceptibles de fructifier et bien répartis,
- travail superficiel du sol,
- *fertilisation** ou *amendement** (si nécessaire),
- récolte des semenciers, et coupe définitive une fois la régénération acquise,
- création et entretiens successifs des *cloisonnements culturaux**,
- complément de régénération par plantation dans les zones où cela s'avère nécessaire,
- contrôles de la végétation concurrente (2 interventions en moyenne).

Phase n° 2 : conduite de la régénération installée

- contrôles de la végétation concurrente (2 à 3 interventions),
- *dépressages**,
- défourchages et *tailles de formation** (si besoin).



RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Certains projets de boisement peuvent être soumis à une autorisation préalable (à vérifier auprès de la mairie concernée)

En plantation ou semis, utiliser des plants ou des graines issus d'une *région de provenance** conseillée.

Lutter contre la végétation concurrente mais conserver si possible une végétation d'accompagnement qui permettra une meilleure éducation des jeunes plants.

Si la présence de cervidés (cerfs, chevreuils, ...) peut altérer la viabilité de votre plantation ou de votre régénération, il est important :

- de demander aux responsables de la réalisation du plan de chasse d'augmenter les prélèvements pour obtenir un équilibre sylvo-cynégétique,
- de choisir, ou de favoriser des essences réputées moins attirantes pour ces animaux,
- d'utiliser, pour la préservation des plants et des semis, des techniques de sylviculture adaptées assurant une protection naturelle ou, le cas échéant, des protections artificielles.

Prendre en compte les milieux particuliers : zones humides, tourbières, *ripisylves**, zones rocheuses, pentes fortes (supérieures à 40 %).

Réfléchir à l'impact paysager de votre projet (conservation d'une lisière, disposition des andains, proximité d'un site sensible, etc...).

